

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal jeudi 15 avril 2021

Présents :

M. Didier Laithier, M. Didier Réthoré, Mme Catherine Robin, Mme Marie Christine Robert, M. Pierre Gurtner, M. Vincent Vuillecard, Mme Christine Moris, M. François Espinosa, Mme Karine Kistrani, M. Ludovic Nicot.

Excusée : Mme Françoise Réthoré

Invité : M. Marguet, Vice-Président de la Communauté de Communes Loue-Lison.

Karine Kistrani est nommée secrétaire de séance.

Préambule :

La présence de M. Marguet, en amont de la délibération du Conseil Municipal du jour, est destinée à apporter un éclairage sur le transfert de compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement des communes à la Communauté de Communes Loue-Lison.

M. Marguet explique que selon la loi **NOTRe** (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée le 7 août 2015, la loi confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale), le transfert de la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement aurait dû se faire pour notre territoire au 01/01/20. Les communes ont alors fait valoir la minorité de blocage afin de conserver cette compétence (minorité de blocage = 19 communes incluant au moins 5100 habitants).

De ce fait l'obligation faite aux communes de transférer les compétences eau et assainissement a été reportée au 01/01/26.

La Communauté de Communes Loue-Lison souhaite avancer ce transfert au 01/01/23 pour la compétence assainissement et au 01/01/24 pour la compétence de la gestion de l'eau. Cette demande correspond à une volonté politique de ne pas laisser les futurs élus devant le fait accompli de ce transfert de compétences à la veille des élections municipales de 2026.

Il ressort également aujourd'hui qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion inter-communale sur l'épandage des boues de station d'épuration qui n'est plus autorisée.

M. Marguet fait remarquer qu'il n'y aura pas d'attribution de compensation pour les communes comme la nôtre qui ont déjà équipé leur territoire et qui ont donc déjà investi de l'argent dans ce domaine.

Il reste une dizaine de communes sur l'ensemble de la Communauté de Communes qui ne dispose aujourd'hui d'aucun réseau d'assainissement et qu'il conviendra d'équiper aux frais de la communauté.

Le Conseil Municipal doit se prononcer en délibération sur ces points avant le 21/04/21.

M. Marguet quitte la salle et M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2021.

Vote : 10 POUR . Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Transfert des compétences de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Une réflexion collective est engagée de laquelle il ressort que :

- Il se peut que l'entretien actuel des stations d'épurations ne soit pas optimal. Le fait de transférer cette compétence à la Communauté de Communes permettrait peut-être une meilleure gestion des différents sites d'un point de vue technique, par des professionnels.
- Des investissements seront à faire dans les années futures pour la rénovation des réseaux anciens par exemple.
- La gestion de la filière « boues » va se densifier dans les mois et les années à venir.
- Il convient de réfléchir à l'impact de nos communes sur notre environnement (pollution de la Loue).
- Le transfert de la compétence de la gestion de l'eau pourra amener à une augmentation de son prix pour les contribuables. Le SIEHL qui gère actuellement l'eau de Merey sous Montrond devra passer la main à la Communauté de Communes Loue-Lison.
- Le transfert de la compétence assainissement conduira à une augmentation des coûts pour le contribuable, à un droit de regard de la Communauté de Commune sur les nouvelles constructions de la commune (autorisation ou non d'effectuer des travaux de raccordement).
- Le transfert de la compétence assainissement correspond également à un transfert des coûts engendrés.

Au regard de tous ces points, le Conseil Municipal passe au vote :

Transfert de la compétence de la gestion de l'eau au 01/01/24 :

CONTRE : 6 (Didier Réthoré, Catherine Robin, Vincent Vuillecard, Ludovic Nicot, François Espinosa, Christine Moris)

POUR : 4 (Pierre Gurtner, Marie-Christine Robert, Didier Laithier, Karine Kisrani).

Transfert de la compétence assainissement au 01/01/23 :

CONTRE : 9

POUR : 1 (Pierre Gurtner)

3 / Questions diverses :

Sentier karstique : Les Chantiers Départementaux ont terminé les travaux.

Plusieurs membres du Conseil font remarquer que les branchages résiduels ne sont pas esthétiques aux abords du sentier, lieu de visite et de promenade.

François Espinosa signale que les jeunes du camp chantier de cet été pourront peut-être nettoyer avec l'accord de M. Benoît Decreuse.

M. le Maire pourra prendre un arrêté permettant la réouverture du sentier lorsque les bénévoles auront terminé leurs travaux de mise en sécurité du site.

Prochaine rencontre : avec les élus de Villers sous Montrond le vendredi 30 avril.

Levée de la séance à 21h30.

La secrétaire de séance :
Karine Kisrani



Le Maire :
Didier Laithier

